

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 juillet 2019 à la Préfecture de la Région Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 1^{er} janvier 2014 liant la Commune de BOISGUILLAUME et l'Etablissement Public,
- VU** Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil municipal de BOISGUILLAUME sollicitant l'intervention de l'EPF dans le cadre du Programme d'Action Foncière,
- VU** l'estimation en date du 28 mai 2018 réalisée par France Domaine,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

d'accepter une délégation du Droit de Préemption Urbain, en vue d'acquérir, à la demande de la Commune de **BOISGUILLAUME** (Seine Maritime) un ensemble de bâtiments propriété du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, cadastré :

Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
AT	43	328	Route de Neufchâtel
AT	47	613	La Prévotière
AT	78	40	28, Route de Neufchâtel
AT	146	278	Avenue du Maréchal Juin
AT	171	86	Route de Neufchâtel
AT	177	10 449	La Prévotière
AT	191	16 883	Avenue du Maréchal Juin
AT	195	960	Avenue du Maréchal Juin
TOTAL		29 637	

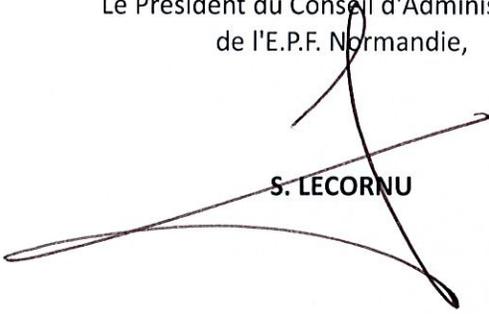
Cette intervention a pour objet la réalisation de programmes de logements permettant à la Ville d'atteindre une partie de ses objectifs du contrat de mixité sociale passé avec l'Etat, la Métropole Rouen Normandie et l'EPF le 6 juillet 2017.

En tout état de cause, la collectivité, pour répondre aux critères posés par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF devra réaliser un programme de logements comportant au minimum 30 logements à l'ha + 20 % LLS.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **10 000 000 € (Compte 920 3261 – BOISGUILLAUME "CHU")**.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet,

25 JUIL. 2019

~~Rejoint~~ ~~au~~ ~~Secrétaire~~ ~~Général~~
pour le Préfet et par délégation,
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPETIT